

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 MAI 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

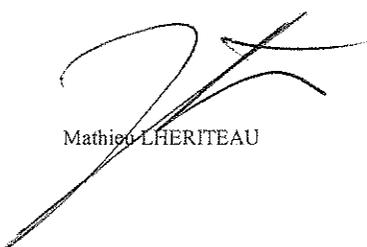
OBJET

**Désaffectation,
déclassement et
classement préalable à la
cession des terrains du
Parc de la Maison Verte**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 mai 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 mai 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 mai 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 3 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 avril deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX*, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007, le compte rendu des actes administratifs)

* Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007)

Avaient donné procuration :

Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame CROS
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
*Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

OBJET : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CLASSEMENT PREALABLE A
LA CESSION DES TERRAINS DU PARC DE LA MAISON VERTE

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 14 décembre 2006, le Conseil Municipal a confié, après consultation, au groupement représenté par SODEARIF (en association avec Kaufman et Broad, Logirep, Perl, Terralia et Habitat et Humanisme), la réalisation du projet de création de logements sociaux sur le site du Parc de la Maison Verte. Le programme prévoit la réalisation de 160 logements répartis comme suit :

- 100 logements locatifs sociaux,
- 30 logements en accession sociale à la propriété,
- 30 logements en accession libre.

Pour la réalisation de ce projet, la configuration des espaces publics doit être modifiée sur la parcelle AR 86 : l'escalier d'accès à l'école doit être réaménagé et sa nouvelle emprise sera classée dans le domaine public communal. Le parking de l'école sera déplacé tout en veillant à préserver la sécurité des enfants.

Considérant que ces terrains ne pourront plus recevoir aucune affectation à l'usage du public, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des terrains conformément au plan ci-joint ;
- d'autoriser SODEARIF à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur les unités foncières ainsi constituées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



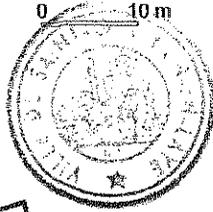
Roselle CROS

Pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du 31/5/07

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Opération de la "Maison Verte"

- Limite d'opération
- ▣ Partie désaffectée à déclasser - 1970 m²
- ▤ Partie à classer - 40 m²
- ▨ Parcelle AR 86



Pour le Maire,
L'Agent communal délégué

